



La basse consommation d'énergie dans le bâtiment :

« Le bâtiment est le secteur qui va connaître la plus grande révolution technologique. »
 Ainsi s'exprimait un professionnel lors des Assises de l'énergie de la Nièvre.
 Le bâtiment consomme à lui seul 43 % et le chauffage 70 % de l'énergie d'un logement. L'urgence est bien à la réduction de la consommation.



Le Grenelle de l'environnement impose au bâtiment de réduire sa consommation énergétique de 38 % d'ici 2020 et diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. En clair, cela signifie que nous allons devoir construire autrement. Un nouveau label se répand après le HQE et le THPE notamment : le Bâtiment Basse Consommation (BBC), créé par l'arrêté du 8 mai 2007. De quoi s'agit-il au juste ?



Le Bâtiment Basse Consommation

La notion de performance repose sur plusieurs principes fondamentaux :

- Une consommation énergétique inférieure ou égale à 50 kWh d'énergie primaire par mètre carré et par an dans le neuf et 80 kWh/m²/an dans le résidentiel ancien. Pour comparer, la consommation moyenne actuelle des logements se situe autour de 240 kWh/m²/an en France. Cette exigence est corrigée par un coefficient de rigueur climatique établi en fonction de la zone d'implantation du bâtiment.

- Une conception architecturale efficace qui favorise, entre autres, la recherche de la chaleur naturelle par de grandes baies vitrées, une exposition maximale...

- Une bonne étanchéité à l'air de l'enveloppe du bâtiment et la chasse aux fuites de chaleur par une isolation très performante.

- Une ventilation adaptée.



- La production d'énergies renouvelables (pas systématique sur tous les projets).

Promu en France par l'association Effinergie, le label BBC ouvre droit à des aides (crédits d'impôts sur les intérêts d'emprunt, bonification de taux d'intérêts, bonus éco-prêt...).

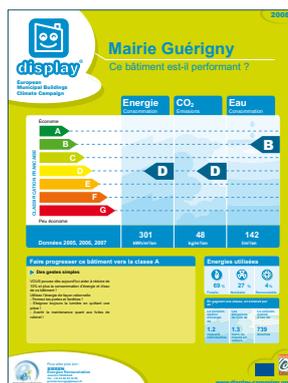
Il est attribué après une démarche rigoureuse incluant validation sur dossier (étude des matériaux) et divers tests.

Si une telle exigence génère un surcoût en amont, elle induit un gain au final grâce aux charges très faibles à l'année. Si la nouvelle tendance est à l'utilisation d'écomatériaux, la prochaine étape concernera les bâtiments à énergie positive.

La France fait évoluer sa réglementation pour généraliser le BBC dans le neuf, les bâtiments publics et tertiaires à partir de 2010. Elle s'appliquera en 2012 à toute nouvelle construction. Certaines collectivités ont déjà imposé cette norme dans leurs projets d'aménagement.

La loi Grenelle 1 a déjà fixé un rythme de 400 000 logements à rénover par an à compter de 2013 et 800 000 logements sociaux d'ici 2020. L'État doit aussi engager un programme pour son patrimoine d'ici 2012.

En Nièvre, les pré-diagnostic énergétique auprès des collectivités sont bien avancés, ils seront suivis d'investissements. Rappelons que la Bourgogne figure parmi les régions les plus en pointe sur ce sujet, à la faveur de plusieurs appels à projet du Conseil régional et de l'Ademe.



INTERVIEW



Fabien Bazin,
Maire de Lormes

« ... le SIEEEN est un véritable bouclier au moment où l'État se désengage. »

TDS. Pourquoi avoir fait appel au SIEEEN pour le projet de cette école basse consommation ?

L'école maternelle de Lormes était vétuste et en mauvais état. La réhabilitation étant trop onéreuse, le conseil municipal a opté pour une nouvelle école plus adaptée aux besoins des petits, accessible aux personnes à mobilité réduite et intégrant la durabilité des constructions. Aucune école de ce type n'existait sur la Nièvre, c'était un véritable pari ! La réalisation du projet a pris plusieurs années. La commune s'est enrichie des projets semblables initiés dans d'autres communes. Après appel à concurrence pour l'étude et les travaux, nous avons retenu l'offre du SIEEEN, plus compétitive. Nous lui avons commandé un projet innovant alliant durabilité de la construction et bien-être des habitants.

TDS. Comment s'est déroulée votre collaboration avec le SIEEEN ?

La collaboration avec le SIEEEN en tant que maître d'œuvre s'est déroulée parfaitement. M. Grosjean, notre référent travaux, a su travailler avec le Syndicat pour tenir les délais et pallier les problèmes de terrain rencontrés.

TDS. Quels sont, d'après vous, les points forts du SIEEEN pour réaliser un tel projet ?

Le SIEEEN n'avait pas encore beaucoup de retour sur expérience. Aujourd'hui, avec cette école et d'autres constructions similaires, il est, à mon sens, le mieux placé pour ce type de projet. Il ne faut jamais oublier que le SIEEEN est un syndicat de communes qui démontre sa compétence et son savoir-faire depuis des années. Pour les communes rurales notamment, le SIEEEN est un véritable bouclier au moment où l'État se désengage. Aujourd'hui, sans le Conseil général, le Parc du Morvan et les Pays, nos communes rurales ne pourraient plus faire !

